

PREVENTION PERIODE HIVERNALE



Conseils spécifiques aux poids-lourds

En période hivernale, il est recommandé :

- De ne pas doubler, et d'utiliser la voie la plus à droite,
- De s'assurer de la viabilité des axes et de la situation météo avant de quitter les aires de stationnement,
- De suivre les consignes de mise en convoi :

Les poids lourds peuvent considérablement faciliter le travail des conducteurs d'engins hivernaux en respectant les consignes telles que la « mise en convoi » derrière les chasse-neige. Ces "convois blancs" se multiplient en cas de chutes de neige, dans les zones difficiles. Les poids lourds peuvent ainsi mieux franchir les rampes et limitent les risques de blocage des axes routiers.

- De respecter les consignes de guidage vers les aires de stationnement pré définies :

Le « stockage des poids lourds » est une des nombreuses mesures prévues dans chacun des plans intempéries. Des aires de stockage adaptées au stationnement des poids lourds ont été recensées dans toutes les régions concernées par chacun des plans. C'est une mesure toujours difficile à mettre en œuvre et il est parfois nécessaire d'arrêter les véhicules bien en amont des difficultés réelles pour permettre aux engins de déneigement d'accéder aux endroits critiques et d'éviter un blocage complet de la zone.

- De se conformer aux mesures d'interdiction de circulation des poids lourds si celles-ci sont prescrites.

Conseil pour la sécurité des usagers de la route :

En période de grand froid, il arrive quelquefois que des poids lourds bâchés déversent des débris de glace sur la chaussée, notamment dans les ronds points.

Les projections forment une plaque de verglas dangereuse pour les véhicules qui suivent , notamment les deux roues.

Pour éviter ce risque, il est vivement conseillé aux chauffeurs de poids lourds de vérifier, avant le départ, l'état des bâches couvrant l'ensemble routier et, le cas échéant, de retirer la glace qui a pu s'y former.

